

Grille d'évaluation critériée
ARTS
Secondaire 1

	Critère A – Connaissances et compréhension	Critère B – Développement des compétences	Critère C – Pensée créative	Critère D - Réaction
1-2	L'élève : i. démontre une perception limitée de la discipline artistique étudiée, notamment une utilisation limitée du langage approprié ; ii. démontre une perception limitée du lien entre la discipline artistique et son contexte ; iii. démontre une perception limitée des liens entre les connaissances acquises et le travail artistique qu'il a créé.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement limités des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application limitée des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. identifie une intention artistique limitée ; ii. identifie d'autres options et des perspectives limitées ; iii. démontre une exploration limitée des idées.	L'élève : i. identifie des liens limités entre les disciplines artistiques, l'art et le contexte, ou entre l'art et ses acquis préliminaires ; ii. démontre une reconnaissance limitée du fait que le monde peut inspirer ou influencer l'art ; iii. présente une évaluation limitée de certains éléments du travail artistique.
3-4	L'élève : i. démontre une perception convenable de la discipline artistique étudiée, notamment une utilisation convenable du langage approprié ; ii. démontre une perception convenable du lien entre la discipline artistique et son contexte ; iii. démontre une perception convenable des liens entre les connaissances acquises et le travail artistique qu'il a créé.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement convenables des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application convenable des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. identifie une intention artistique convenable ; ii. identifie d'autres options et des perspectives convenables ; iii. démontre une exploration convenable des idées.	L'élève : i. identifie des liens convenables entre les disciplines artistiques, l'art et le contexte, ou entre l'art et ses acquis préliminaires ; ii. démontre une reconnaissance convenable du fait que le monde peut inspirer ou influencer l'art ; iii. présente une évaluation convenable de certains éléments du travail artistique.
5-6	L'élève : i. démontre une perception considérable de la discipline artistique étudiée, notamment une utilisation considérable du langage approprié ; ii. démontre une perception considérable du lien entre la discipline artistique et son contexte ; iii. démontre une perception considérable des liens entre les connaissances acquises et le travail artistique qu'il a créé.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement considérables des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application considérable des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. identifie une intention artistique considérable ; ii. identifie d'autres options et des perspectives considérables ; iii. démontre une exploration considérable des idées.	L'élève : i. identifie des liens considérables entre les disciplines artistiques, l'art et le contexte, ou entre l'art et ses acquis préliminaires ; ii. démontre une reconnaissance considérable du fait que le monde peut inspirer ou influencer l'art ; iii. présente une évaluation considérable de certains éléments du travail artistique.
7-8	L'élève : i. démontre une excellente perception de la discipline artistique étudiée, notamment une excellente utilisation du langage approprié ; ii. démontre une excellente perception du lien entre la discipline artistique et son contexte ; iii. démontre une excellente perception des liens entre les connaissances acquises et le travail artistique qu'il a créé.	L'élève : i. démontre une excellente acquisition et un excellent développement des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une excellente application des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. identifie une excellente intention artistique ; ii. identifie d'autres options et des perspectives excellentes ; iii. démontre une excellente exploration des idées.	L'élève : i. identifie d'excellents liens entre les disciplines artistiques, l'art et le contexte, ou entre l'art et ses acquis préliminaires ; ii. démontre une excellente reconnaissance du fait que le monde peut inspirer ou influencer l'art ; iii. présente une excellente évaluation de certains éléments ou principes du travail artistique.

Grille d'évaluation critériée
ARTS
Secondaires 2 et 3

	Critère A – Connaissances et compréhension	Critère B – Développement des compétences	Critère C – Pensée créative	Critère D - Réaction
1-2	L'élève : i. démontre des connaissances limitées dans la discipline artistique étudiée, notamment sur les concepts et les processus associés, ainsi qu'une utilisation limitée du langage approprié ; ii. démontre des connaissances limitées sur le rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une utilisation limitée des connaissances acquises pour orienter son travail artistique.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement limités des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application limitée des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. présente un résumé limité d'une intention artistique, qui n'est pas systématiquement claire ou réalisable ; ii. présente un résumé limité d'autres options, de perspectives et de solutions imaginatives ; iii. démontre une exploration limitée d'idées au cours du processus d'élaboration, qui peut ne pas aboutir au stade de la réalisation.	L'élève : i. présente un résumé limité des liens et transpose éventuellement ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une réponse artistique limitée en s'inspirant éventuellement du monde qui l'entoure ; iii. présente une évaluation limitée de son propre travail et de celui de tiers.
3-4	L'élève : i. démontre des connaissances convenables dans la discipline artistique étudiée, notamment sur les concepts et les processus associés, ainsi qu'une utilisation convenable du langage approprié ; ii. démontre des connaissances convenables sur le rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une utilisation convenable des connaissances acquises pour orienter son travail artistique.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement convenables des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application convenable des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. présente un résumé convenable d'une intention artistique claire et/ou réalisable ; ii. présente un résumé convenable d'autres options, de perspectives et de solutions imaginatives ; iii. démontre une exploration convenable d'idées au cours du processus d'élaboration jusqu'au stade de la réalisation.	L'élève : i. présente un résumé convenable des liens et transpose parfois ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une réponse artistique convenable en s'inspirant dans une certaine mesure du monde qui l'entoure ; iii. présente une évaluation convenable de son propre travail et de celui de tiers.
5-6	L'élève : i. démontre des connaissances considérables dans la discipline artistique étudiée, notamment sur les concepts et les processus associés, ainsi qu'une utilisation considérable du langage approprié ; ii. démontre des connaissances considérables sur le rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une utilisation considérable des connaissances acquises pour orienter son travail artistique.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement considérables des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application considérable des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. présente un résumé considérable d'une intention artistique claire et réalisable ; ii. présente un résumé considérable d'autres options, de perspectives et de solutions imaginatives ; iii. démontre une exploration considérable d'idées au cours du processus d'élaboration jusqu'au stade de la réalisation.	L'élève : i. présente un résumé considérable des liens et transpose souvent ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une réponse artistique considérable en s'inspirant largement du monde qui l'entoure ; iii. présente une évaluation considérable de son propre travail et de celui de tiers.
7-8	L'élève : i. démontre d'excellentes connaissances dans la discipline artistique étudiée, notamment sur les concepts et les processus associés, ainsi qu'une excellente utilisation du langage approprié ; ii. démontre d'excellentes connaissances sur le rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une excellente utilisation des connaissances acquises pour orienter son travail artistique.	L'élève : i. démontre une excellente acquisition et un excellent développement des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une excellente application des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. présente un excellent résumé d'une intention artistique claire et réalisable ; ii. présente un excellent résumé d'autres options, de perspectives et de solutions imaginatives ; iii. démontre une excellente exploration d'idées au cours du processus d'élaboration jusqu'au stade de la réalisation.	L'élève : i. présente un excellent résumé des liens de manière approfondie et perspicace, et transpose efficacement ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une excellente réponse artistique en s'inspirant efficacement du monde qui l'entoure ; iii. présente une excellente évaluation de son propre travail et de celui de tiers.

Grille d'évaluation critériée
ARTS
Secondaires 4 et 5

	Critère A – Connaissances et compréhension	Critère B – Développement des compétences	Critère C – Pensée créative	Critère D - Réaction
1-2	L'élève : i. démontre des connaissances et une compréhension limitées de la discipline artistique étudiée, notamment des concepts et des processus associés, ainsi qu'une utilisation limitée de la terminologie propre à la matière ; ii. démontre une compréhension limitée du rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une utilisation limitée des connaissances acquises pour orienter les décisions artistiques dans le processus de création artistique de manière réfléchie.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement limités des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application limitée des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. développe une intention artistique limitée qui est rarement réalisable, claire, imaginative ou cohérente ; ii. démontre l'adoption d'un éventail limité de comportements faisant appel à la pensée créative de manière approfondie ; iii. démontre une exploration limitée d'idées permettant de façonner l'intention artistique, qui va éventuellement jusqu'au stade de la réalisation.	L'élève : i. construit du sens de manière limitée et transpose éventuellement ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une réponse artistique limitée visant éventuellement à refléter ou à influencer le monde qui l'entoure ; iii. présente une critique limitée de son propre travail et de celui de tiers.
3-4	L'élève : i. démontre des connaissances et une compréhension convenables de la discipline artistique étudiée, notamment des concepts et des processus associés, ainsi qu'une utilisation convenable de la terminologie propre à la matière ; ii. démontre une compréhension convenable du rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une utilisation convenable des connaissances acquises pour orienter les décisions artistiques dans le processus de création artistique de manière réfléchie.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement convenables des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application convenable des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. développe une intention artistique convenable qui est parfois réalisable, claire, imaginative et/ou cohérente ; ii. démontre l'adoption d'un éventail convenable de comportements faisant appel à la pensée créative de manière approfondie ; iii. démontre une exploration convenable d'idées ayant permis de façonner l'intention artistique jusqu'au stade de la réalisation.	L'élève : i. construit du sens de manière convenable et transpose parfois ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une réponse artistique convenable visant à refléter ou à influencer le monde qui l'entoure ; iii. présente une critique convenable de son propre travail et de celui de tiers.
5-6	L'élève : i. démontre des connaissances et une compréhension considérables de la discipline artistique étudiée, notamment des concepts et des processus associés, ainsi qu'une utilisation considérable de la terminologie propre à la matière ; ii. démontre une compréhension considérable du rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une utilisation considérable des connaissances acquises pour orienter les décisions artistiques dans le processus de création artistique de manière réfléchie.	L'élève : i. démontre une acquisition et un développement considérables des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une application considérable des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique	L'élève : i. développe une intention artistique considérable qui est souvent réalisable, claire, imaginative et cohérente ; ii. démontre l'adoption d'un éventail considérable de comportements faisant appel à la pensée créative de manière approfondie ; iii. démontre une exploration considérable d'idées ayant permis de façonner l'intention artistique jusqu'au stade de la réalisation de manière réfléchie.	L'élève : i. construit du sens de manière appropriée et transpose souvent ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une réponse artistique considérable visant à refléter ou à influencer le monde qui l'entoure ; iii. présente une critique considérable de son propre travail et de celui de tiers
7-8	L'élève : i. démontre d'excellentes connaissances et une excellente compréhension de la discipline artistique étudiée, notamment des concepts et des processus associés, ainsi qu'une excellente utilisation de la terminologie propre à la matière ; ii. démontre une excellente compréhension du rôle de la discipline artistique dans son contexte original ou dans d'autres contextes ; iii. démontre une excellente utilisation des connaissances acquises pour orienter les décisions artistiques dans le processus de création artistique de manière réfléchie.	L'élève : i. démontre une excellente acquisition et un excellent développement des compétences et des techniques associées à la discipline artistique étudiée ; ii. démontre une excellente application des compétences et des techniques afin de créer, de réaliser et/ou de présenter un travail artistique.	L'élève : i. développe une excellente intention artistique qui est systématiquement réalisable, claire, imaginative et cohérente ; ii. démontre l'adoption d'un excellent éventail de comportements faisant appel à la pensée créative de manière approfondie ; iii. démontre une excellente exploration d'idées ayant permis de façonner l'intention artistique jusqu'au stade de la réalisation de manière efficace.	L'élève : i. construit du sens de manière approfondie et perspicace et transpose efficacement ce qu'il a appris à de nouveaux contextes ; ii. crée une excellente réponse artistique visant à refléter ou à influencer efficacement le monde qui l'entoure ; iii. présente une excellente critique de son propre travail et de celui de tiers.

Ces grilles ont été prises dans le guide « ARTS » du PEI, pages 40 à 54.